



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2017-2018

Date d'approbation du conseil d'établissement :	
Nom de l'école :	Nom de la direction : Jean-Michel Lattaro
<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Jean-Michel Lattaro
Nombre d'élèves : 391 élèves	Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Toute l'équipe-école (La direction, les enseignants, l'équipe des employés professionnels, l'équipe du Service de garde)

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
Analyse des motifs sur les avis disciplinaires et gestion des élèves et plaintes Consultation équipe-enseignante sur problématiques observées Questionnaire aux élèves (plus vieux) et personnel, style QES en 2017	Juin de l'année précédente Journée pédagogique (1 feuille par cycle) QES passé dans la semaine du 27 novembre 2017

Forces du milieu
Sentiment d'appartenance à l'école autant pour le personnel, que les élèves et leurs parents. La bienveillance de tous envers tous au quotidien fait en sorte de diminuer les risques de développement de situations d'intimidation et de violence dans notre milieu. Implication et participation des parents à la vie scolaire de l'école (OPP, bénévolat, etc.)

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
Violences verbales entre les élèves (langage blessant). Violence physique entre les élèves (pousse, coups et réaction impulsive suite à une frustration) Violences (verbales et physique) envers les adultes de l'école Fonctionnement-école et service de garde pas toujours en cohérence. Les « surveillants » vont intervenir en prévention La violence exprimée par « cyber intimidation »	Avoir une meilleure communication et prise de conscience de l'impact de ce langage. Diminution du nombre de gestes violents (autant physique que verbal) Diminution du nombre de gestions de conflits par les titulaires Sensibiliser les élèves à la portée de la cyber intimidation et des conséquences de celle-ci. Les sensibiliser aussi au pouvoir des réseaux sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Enseignement explicite des comportements attendus chez nos élèves par tout le personnel (étapes de résolutions de conflit, message clair). ➔ Ateliers en classe pour les 5^e et 6^e années (Unité sans violence, SPVM) ➔ Référentiel commun pour l'école et service de garde ➔ Règles communes pour des espaces communs ➔ Convenir de règles de jeux claires et communes à toute l'école (ballon champion). ➔ Identification des aires de jeux ➔ Projet Médiateur sur la cour au 3^e cycle ➔ Identification des comportements acceptables et inacceptables dans la cour d'école ➔ Adoption d'un plan de surveillance stratégique sur la cour et organisation matériel. 	Les élèves communiquent dans un langage respectueux. Les élèves règlent de façon pacifique leurs conflits et font des messages clairs. L'élève se réfère à l'adulte pour avoir de l'aide pour la façon de régler son conflit. Les élèves respectent les règles de jeux communes.

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

--	--	--	--

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Informer les parents de la différence entre conflit et intimidation (agenda) + règles du code de vie (signature)
- Informer les parents des situations qui impliquent leur enfant.
- Informer les parents et assurer le suivi avec eux des avis disciplinaires
- Rencontre parents—enfants—intervenants quand l'enfant est intimidateur ou victime

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none">- En parler avec son enseignant- En parler avec son éducateur (Service de garde et de dîner)- En parler avec la TES et/ou la direction	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec l'enseignant, éducateur, TES et/ou la direction via l'agenda, par appels téléphoniques ou en personne.	<ul style="list-style-type: none">- Communication verbale, par courriel ou appels téléphoniques à la TES ou la direction

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Voici la séquence d'intervention :

- 1- *Cueillette de l'information*
- 2- *Rencontre des personnes impliquées*
- 3- *Recadrage et nommer les comportements attendus*
- 4- *Soutien auprès de la victime (mesure de protection) mais également auprès de l'intimidateur afin de maintenir le comportement attendu*
- 5- *Intervention auprès du groupe*
- 6- *Communication et/ou rencontre des parents*
- 7- *Informers les différents intervenants concernés de la situation et des actions mises en place*

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux et un protocole d'intervention est prévu pour tous les gestes d'intimidation et de violence.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

- 8- Intervenir immédiatement en rencontrant les personnes concernées dans un délai de 24h à 48h

Mesures de soutien de l'élève victime

- 1) **Reconnaître l'incident et recueillir l'information**
- Préserver sa confidentialité
 - Conserver des traces écrites
 - Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation)
- 2) **Établir un plan de sécurité --- l'approche architecturale sociale est privilégiée (Voir Annexe A --- 7 stratégies)**
- 4) **Assurer un suivi**

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

En prévention :

- Travailler à améliorer la culture de l'école

Dès la connaissance de l'événement :

- Sécuriser la victime
- Informers les parents
- Poser les interventions selon protocole d'intimidation

Après l'événement et les interventions :

- Vérifier si les différentes stratégies fonctionnent et les actes ont cessé. Vérification faite par les adultes impliqués dans la situation (Quelques jours plus tard)

Mesures de soutien de l'élève témoin

- 3) **Inciter les élèves à dénoncer la violence et en parler aux adultes ou aux médiateurs**
- Ateliers animés sur la conscientisation des différentes formes de violence et de son impact
 - Travailler les habiletés sociales
 - Provoquer des rencontres en grand groupe pour les sensibiliser à dénoncer lorsqu'il y a des comportements inacceptables
 - Boîte anonyme pour aider la dénonciation
- 4) **Recueillir l'information**
- Préserver la confidentialité
 - Conserver des traces écrites
 - Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation)

Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation

Dès la connaissance de l'événement :

- L'écouter et le rassurer
- Préserver la confidentialité
- Vérifier les faits auprès de la victime par un adulte
- Informers les parents

Après l'événement et les interventions :

<p>5) Donner un pouvoir d'agir</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le guider dans la démarche (mentorat) b. Le rassurer et l'informer des conséquences données à l'agresseur 		<ul style="list-style-type: none"> • L'informer du suivi du dossier et des conséquences données à l'agresseur
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>1) Amorcer une réflexion sur l'utilisation de la violence (en prévention)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Ateliers animés sur la conscientisation des différentes formes de violence et de son impact b. Travailler les habiletés sociales c. Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation) <p>2) Décrire le comportement et faire réfléchir sur les répercussions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Rencontre avec la Direction et la TES b. Faire prendre conscience de la motivation de son geste et développer son empathie c. L'aider à prendre conscience de la gravité de son geste <p>3) Faire réfléchir sur ce que l'on attend de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Mettre en place un plan pour assurer la sécurité de la victime b. Bien expliquer les sanctions disciplinaires qui lui sont données et les attentes que nous avons envers lui c. L'aider à rédiger ses excuses et à effectuer les sanctions disciplinaires qui lui sont données 	<p>Un cadre disciplinaire a été élaboré afin de rendre plus explicites les comportements attendus et les comportements inacceptables. Ce cadre disciplinaire a été placé en annexe de ce tableau. Grâce à cet outil, qui en est aussi un de communication, nous pourrions informer les parents s'il y a des manquements mineurs et/ou des manquements majeurs. Nous espérons ainsi assurer un meilleur suivi et encadrement. Enfin, nous souhaitons que l'élève prenne conscience, se mobilise et se responsabilise afin d'améliorer son autonomie, son comportement et/ou son attitude.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le code disciplinaire est accompagné de conséquences selon les événements. ◆ L'outil est utilisé autant à l'école qu'au service de garde. <p>L'école est un lieu d'apprentissage des savoirs et du savoir-être. Les élèves y sont accompagnés dans leur épanouissement intellectuel et personnel. Tout le monde (enfant ou adulte) a le droit de se sentir respecté, accepté et en sécurité au sein de sa propre école. Pour cela, les enfants ont besoin d'évoluer dans un environnement sain, régi par un cadre clair, juste et cohérent. L'équipe de Saint-Jean-de-Brébeuf a à cœur d'offrir cet environnement. Avec l'aide et la collaboration des parents, nous espérons créer et sauvegarder un vivre-ensemble harmonieux dans lequel tout le monde se sentira impliqué.</p> <p>Un acte d'intimidation est considéré comme un « manquement majeur » aux règles de l'école.</p> <p>Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un billet de manquement majeur sera complété. À chaque fois, il y aura</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informez rapidement les parents et les impliquer dans la démarche <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre tripartite (parents, enfant, Direction) • Informez les différents intervenants des sanctions disciplinaires qui sont données à l'élève et s'assurer du respect de celles-ci <ul style="list-style-type: none"> ○ Laisser du temps aux victimes avant de poser les gestes réparateurs • Vérifier si les différentes stratégies fonctionnent et les actes ont cessé. Vérification faite par les adultes impliqués dans la situation (Quelques jours plus tard) • Consignation de l'événement <ul style="list-style-type: none"> ○ Garder des traces écrites de l'événement ○ Cahier de consignation

un geste de réparation fait en lien avec le manquement et la direction rencontrera les parents.

Voici la suite des conséquences :

- 1^{er} manquement : retrait immédiat avec réflexion (T.E.S.).
- 2^e manquement : suspension à l'interne d'une demi-journée.
- 3^e manquement : suspension à l'interne d'une journée complète.
- 4^e manquement : suspension à l'externe d'une journée complète.
- 5^e manquement : mise en place de mesures particulières.

Volet préscolaire

En cas de manquement majeur, voici la démarche appliquée :

1. Retrait dans un autre groupe, retour au calme et réflexion.
2. Retrait dans un autre groupe et rencontre avec T.E.S.
3. Retrait avec TES, rencontre avec la direction et les parents, mise en place de moyens.

De plus, la direction se réserve le droit de modifier la séquence des sanctions si un geste d'une extrême violence était commis.

VIOLENCE SEXUELLE

Qu'importe la nature et la source du comportement, il est important d'intervenir. Pour offrir une intervention adéquate, une analyse du comportement observé doit se faire en tenant compte de ces aspects:

- Le développement psychosexuel;

- Le contexte (lieu public ou privé) dans lequel le comportement a eu lieu, les caractéristiques de l'élève (p. ex : EHDA, etc.);
- Les interventions précédemment faites auprès de l'élève pour une situation semblable.

L'âge de l'élève n'est pas un indicateur suffisant pour comprendre le comportement et cerner le type d'intervention à mettre en place donc le niveau de développement psychosexuel et les capacités de l'élève doivent être prises en compte. Par exemple, certains élèves avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) peuvent avoir des difficultés à identifier et à exprimer des besoins liés à leur sexualité et donc avoir des comportements inappropriés ou intrusifs.

Le personnel des écoles est parfois confronté à des comportements sexualisés des élèves. Le fait que ces situations concerne la sexualité peut faire en sorte de générer des réactions de malaise selon les personnes. Cela peut amener certains adultes à éviter ou à hésiter à intervenir.

L'intervention à offrir devrait permettre à l'élève de comprendre son geste et ses effets. Voici différentes attitudes, postures et actions permettant d'assurer des interventions adéquates et efficaces

ANALYSE DE SITUATION CONCERNANT TOUS LES GESTES DE VIOLENCE SEXUELLE

Attitude et Posture	Actions
<p>Reste calme (éviter les réactions excessives);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter de culpabiliser, de moraliser ou de stigmatiser; • Limiter l'intervention à l'élève ou aux élèves concernés (éviter de publiciser le geste, préserver la confidentialité) • Distinguer le geste ou le comportement de la personne qui l'a posé; • Se centrer sur la problématique identifiée : ne pas ignorer le comportement, chercher à le comprendre (se questionner : comportement récurrent? Geste accidentel ou intentionnel?) 	<p>Avant de rencontrer l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions pour faire cesser le comportement • Intervenir auprès de la victime s'il y en a une • Documenter l'événement : aviser la direction et les parents avec l'élève • Aborder le sujet ouvertement avec l'élève • Poser des questions ouvertes pour comprendre la situation; • Expliquer en quoi le comportement est inapproprié et nommer les effets sur les autres, s'il y a lieu • Parler de pudeur, d'intimité et du respect de la limite de l'autre • Si on ne veut ou ne peut réagir sur le coup, signifier à l'élève qu'on est conscient du comportement et qu'on y reviendra sous peu • Faire référence aux concepts et aux contenus des apprentissages en éducation à la sexualité • S'il y a lieu, reprendre l'élève sur le vocabulaire utilisé • Faire référence au code de vie et aux règles de l'école • Aider à trouver des comportements acceptables qui répondraient aux besoins à combler (gestion de la pulsion, de l'anxiété, besoins d'affection ou de contact) • Travailler à développer les habiletés sociales (gestion des émotions, résolution de conflits, développer l'empathie, etc.) <p>Selon les circonstances, l'une ou l'autre des interventions suivantes peut s'avérer pertinente selon l'âge Préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être disponible et répondre aux interrogations de l'enfant en termes concrets et simples. • Se limiter à l'information demandée par l'enfant. • Apprendre à l'enfant que s'habiller et aller à la salle de bains sont des comportements faits en privé. • Reconnaître que la stimulation des organes génitaux donne du plaisir et dire à l'enfant que la masturbation se pratique en privé. • Apprendre à l'enfant à reconnaître les touchers inappropriés et qu'il devrait informer un adulte si quiconque le touche d'une façon qui lui déplaît. <p>6 à 9 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'information précise au sujet des relations sexuelles et de la conception. • Établir des limites aux jeux sexualisés.

- Fournir de l'information exacte et non sexiste sur les rôles de la femme et de l'homme, des relations hommes-femmes ainsi que les rôles masculin et féminin dans le monde adulte.
 - Respecter l'intimité de l'enfant.
- 10 à 12 ans
- Prévoir des activités mixtes supervisées (récréatives, parascolaires).
 - Expliquer la responsabilité inhérente à l'engagement dans une relation affective. ☑ Donner aux enfants l'occasion de parler de leurs questionnements, de leurs craintes, etc...

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES DE VIOLENCE SEXUELLE

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte de violence sexuelle:

Pour les élèves (victime ou témoin)	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • En parler avec un adulte signifiant 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec l'enseignant concerné • Communiquer avec la technicienne du service de garde • Communiquer avec le technicien en éducation spécialisée • Communiquer avec la direction 	<ul style="list-style-type: none"> • En parler avec le technicien en éducation spécialisée • En parler avec la direction • Remplir la fiche de signalement lors d'intimidation

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un de violence sexuelle. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- Cartable de consignation dans le classeur au bureau de la direction
- S'assurer que toute communication écrite (aussi par courriel) ou verbale soit traitée de façon confidentielle

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte de violence sexuelle doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte.

Toutes les manifestations de violence sexuelle seront prises au sérieux.

Annexe A --- Type de soutien apporté aux victimes d'intimidation

7 stratégies privilégiées pour soutenir les victimes d'intimidations

<p style="text-align: center;">1- <u>Former des groupes d'élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Inclure l'enfant dans un groupe de pairs bienveillants pour les travaux scolaires — Imposer les équipes pour un travail ou une activité — Donner l'occasion à l'élève de faire un travail dans un domaine où il est fort — Porter une attention particulière lors de la formation des groupes scolaires pour l'année suivante 	<p style="text-align: center;">2- <u>Pratiques de réparation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Reconnaître le tort causé — Être prêt à réparer les dommages — Participer au choix de l'action réparatrice — Se sentir renforcée par le geste positif — Éviter toute récidive 	<p style="text-align: center;">3- <u>Soutien des pairs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Les étudiants qui animent une activité — Système de jumelage — Participation aux activités sportives
<p style="text-align: center;">4- <u>Attitudes et comportements des pairs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Comprendre pourquoi la violence et l'intimidation sont inacceptables — Favoriser les stratégies de résolution des conflits — Inciter les élèves à dénoncer la violence et en parler aux adultes de l'école 	<p style="text-align: center;">5- <u>Membres du personnel = mentors</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Développer une relation de confiance avec l'élève — Faire preuve d'écoute active auprès de l'élève — Permettre à l'élève de réduire son anxiété et de sortir de sa coquille 	<p style="text-align: center;">6- <u>Impliquer les parents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Aider le parent à trouver le juste équilibre sans verser dans la surprotection — Collaborer avec eux pour des plans de sécurité personnel — Favoriser une communication ouverte
<p style="text-align: center;">7- <u>Faire appel à un professionnel ou une professionnelle de l'école</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — Référer les élèves qui ont de graves difficultés au niveau des habiletés sociales — Travailler en partenariat et en collaboration vers un même but 		